Cinquante troisième année. - N° 123 A Vendredi 28 juin 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 698

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VALENCIENNES

Ventes et cessions

479 382 053 RCS Valenciennes.
DIC TECHNOLOGY.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 150000.00 EUR.
Adresse : 64, rue Louis Petit, 59220 Denain.
Précédent propriétaire : 815 016 266 RCS Valenciennes. **CFPLS.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : DIC TECHNOLOGY Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 64 rue Louis Petit 59220 Denain Capital : 150000.00 EUR Numéro unique d'identification : 479382053 Lieu d'immatriculation : Valenciennes. Société absorbee : CFPLS Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 64 rue Louis Petit 59220 Denain Capital : 473600.00 EUR Numéro unique d'identification : 815016266 Lieu d'immatriculation : Valenciennes. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 1852608.00 EUR - passif de 986745.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Aux termes d'un projet de traité de fusion en date du 20 juin 2019, la société CFPLS (" Société Absorbée ") apporterait à titre de fusion simplifiée à la société DIC TECHNOLOGY (" Société Absorbante "), la totalité de son actif évalué à 1 852 608 euros, à charge de la totalité de son passif évalué à 986 745 euros, soit un actif net apporté de 865863 euros. La fusion dégagerait une prime de fusion s'élevant à 788 353 euros. Parmi les biens transmis par la Société absorbée figurent 15 000 actions de la Société absorbante. Lesdites actions seront annulées et le capital de la Société absorbante réduit en conséquence d'une somme de 150 000 euros correspondant au nominal de ces parts, de sorte qu'à l'issue de l'opération, le capital social sera de 77 510 euros. Il est, envisagé de donner un caractère rétroactif à la fusion, d'un point de vue comptable et fiscal, au 1er janvier 2019. A la date de la réalisation de la fusion, la Société Absorbante succèdera à la Société Absorbée dans tous ses droits et obligations. La Société Absorbée sera dissoute sans liquidation. Le projet de fusion a été établi sous la condition de son approbation et de la constatation de la réalisation de la fusion par l'Associé Unique de la Société Absorbante. Le projet de traité de fusion a été déposé le 26 juin 2019 : au Greffe du Tribunal de Commerce de VALENCIENNES pour les sociétés CFPLS et DIC TECHNOLOGY. Les créanciers dont la créance est antérieure au présent avis au BODACC, peuvent former opposition à cette fusion dans les conditions prévues par les articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de Commerce.

L'opposition au traité de fusion peut se faire devant le Tribunal de Commerce de VALENCIENNES pour la société DIC TECHNOLOGY et pour la société CFPLS, dans un délai de trente jours à compter de l'insertion du présent avis au BODACC. Montant de la prime de fusion / scission : 788353.00 EUR. Date du projet commun de fusion : 20.06.2019. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société DIC TECHNOLOGY : 26.06.2019 (au greffe du tribunal de commerce de Valenciennes). Pour la société CFPLS : 26.06.2019 (au greffe du tribunal de commerce de Valenciennes)..

